



Position au regard des accords « Rétribution Globale »

I e 29 janvier 2015

Nous devons vous dire pourquoi nous ne sommes pas signataires des accords « rétribution » et avenant annexe 1 de la Convention Collective Nationale.

Tout d'abord nous dénonçons le fait que vous ayez conditionné la signature de l'un à la signature de l'autre. De même il est inacceptable pour la CGT de définir et border, au niveau de la branche, le périmètre des négociations locales à venir et plus encore d'exercer un chantage à la signature, avant même que les négociations ne soient menées, en prenant en otages les salariés des entités qui seront parvenues à des accords. Pour la CGT ces pratiques ne relèvent même pas du dialogue social mais d'une forme de terreur.

Nous ne perdrons pas trop de temps à justifier notre appréciation de ce que vous nommez « garanties conventionnelles », outre le cercle toujours plus restreint des salariés qui peuvent y prétendre, les montants d'augmentation garantis pour une période de 4 ans parlent d'eux-mêmes et que dire de leur réévaluation ?

En revanche , nous dirions que vous faites forts, parce que revenir sur les garanties conventionnelles de l'annexe 1, alors que depuis 3 ans nous sommes sur le dossier rétribution qui part d'un constat préalable d'écart négatif des salaires de base inférieurs de 12 à 18 % à ceux de la profession, pour ensuite proposer une revalorisation de la RCE d'à peine 10 % tient plus de l'arnaque, de l'enfumage que de la justice sociale. Enfin mettre les Négociateurs locaux dans un carcan afin qu'ils négocient un abaissement de la REC dans sa partie garantie, et mensualisée dans bien des entités, pour une part et l'intéressement déjà et toujours aléatoire pour l'autre réduit leur marge de manœuvre à bien des égards.

A titre d'exemple, une prime de REC de 2000 euros dont la part garantie, versée sur 11 mois, passerait de 80 à 20%, le versement mensuel serait abaissé de 109 euros. La RCE mensuelle de 1600 € augmentera de 160 et l'acompte de REC mensuel, s'il résiste à la négociation, passera de 145 euros à 36 (soit 109 euros de moins) donc le brut à payer mensuel n'augmenterait que de 51 euros.

Le différentiel de REC absorbé par la RCE ne sera récupéré dans son intégralité que sous réserve d'une atteinte des objectifs à 80 %. Et nous savons tous ici que la REC reste une variable d'ajustement injuste soumise à des choix stratégiques, à un marché sur lesquels les ouvriers bancaires n'ont aucune emprise aujourd'hui.

Nous pensons sincèrement qu'une fois encore dans cette opération, vous n'objectez que des gains financiers.

Pour la CGT, le salarié vend sa force de travail, sa capacité à produire de la richesse, et nous pouvons facilement observer au Crédit Agricole, sur les 10 dernières années, à travers les graphiques que nous vous avons fournis:

- Une belle évolution, pour vous, du coefficient d'exploitation envié et jaloué par les plus grosses banques privées
- Une incroyable évolution du surtravail ou du travail impayé
- Une spectaculaire évolution du taux de profitabilité, du taux de la plus-value du travail qui n'est rien d'autre que le taux d'exploitation du travail par le capital.

Mais qu'est ce qui a permis de tels résultats :

- L'engagement et la qualification des salariés dans la contribution à l'accroissement constant du PNB d'activité. Leur capacité à vendre des contreparties, des périphériques utiles, pas toujours au client, mais indispensables au développement du PNB.



- Une convention collective régressive qui depuis 1988, avec la suppression des garanties collectives telles que l'ancienneté, la disparition du point, a permis d'accroître progressivement un manque à gagner, pour les salariés, de 12 à 18 % en fonction des catégories, manque à gagner constaté par les signataires eux-mêmes.

Certains mêmes, signataires va devant, qui aujourd'hui communiquent encore, plein d'entrain et d'autosatisfaction, s'autoproclamant les seuls initiateurs et sauveurs des intérêts des salariés. Ceux qui après avoir fait perdre au moins 12 % de salaires depuis des années, sans même demander de rattrapage du retard engrangé, sans excuse et sans honte, affichent avoir obtenu à eux-seuls 10 % d'augmentation de RCE ! Ils s'affichent aujourd'hui sans complexe comme les défenseurs des salaires cotisés alors qu'ils étaient hier, avec d'autres, forts d'explications et justifications pour accompagner la prolifération de l'intéressement.

Ces mêmes signataires indispensables au patronat, au capital, signataires de l'ANI du 11 janvier 2013, du pacte de responsabilité, demain peut être « du dialogue social » qui prévoit la suppression des DP, CE et CHSCT regroupés au sein d'une instance unique dépeçée de moyens et prérogatives. Mais il est vrai que le crédit Agricole est précurseur en la matière avec l'adhésion à la démarche Nationale Nice V1 puis Nice V2 qui demandaient déjà aux élus CE et CHSCT de s'asseoir sur leurs prérogatives notamment en matière d'expertise.

Celui qui ne sait défendre les vieilles conquêtes n'en fera jamais de nouvelles

Nous rappelons que la CGT du crédit Agricole est opposée à l'intéressement, au PEE, au PERCO, à toute forme de retraite par capitalisation.

1- A l'intéressement, parce qu'il met le salarié « le travailleur » dans la situation du capitaliste. Comme l'actionnaire, il attend que l'Entreprise fasse les résultats les plus importants possibles et nous savons tous, qu'une partie de ceux-ci est issue de la maîtrise des charges de fonctionnement et par extension de la masse salariale. Autant dire que le salarié encourage ainsi innocemment, la réduction des effectifs, la maîtrise de son salaire et la dégradation de ses conditions de travail et de vie. De plus depuis toujours, cette ressource a échappé aux cotisations sociales, aux salaires socialisés, né de la volonté de solidarité pour l'accès égalitaire à la santé, aux moyens de vivre sa vieillesse, issue du Conseil National de la Résistance qui voulait émanciper la classe ouvrière de la domination de ceux qui possèdent les moyens de production en ouvrant d'autres perspectives d'avenir par ce programme si bien nommé « les jours heureux ». C'est seulement par économie que les Caisses Régionales et la FNCA ont privilégié l'intéressement jusqu'à ... l'augmentation du forfait social !

2- aux PEE et PERCO parce que ces dispositifs qui s'adressent à ceux qui ont les moyens, à ceux dont le salaire de base est suffisant pour couvrir leurs besoins, souvent catégoriels, sont tout à la fois prisés par ceux qui sont allergiques à l'impôt pourtant indispensable au bon fonctionnement de nos services publics (hôpitaux, écoles, culture.....), par ceux qui contribuent par les exonérations au déficit grandissant de la dette nationale. Ceux-là qui peut-être innocemment pour certains souscrivent dans le cadre d'une enveloppe défiscalisée des actions, des obligations espérant ainsi spéculer, espérant ainsi que les entreprises dans lesquelles ils investissent en actions fassent des résultats et par voie de conséquence réduisent leurs charges principalement salariale.

Quant à la REC, qui pourrait être admise comme une motivation collective pour l'atteinte d'objectifs réalisables, elle ne peut suppléer une insuffisance salariale et devient inacceptable lorsqu'elle expose les plus faibles, qu'ils soient poussés par le besoin ou l'ambition, à ignorer les règles élémentaires de déontologie, voire réglementaires .



COLLECTIF NATIONAL CREDIT AGRICOLE

Position au regard des accords « Rétribution Globale »

Le 29 janvier 2015

Pour toutes -ces raisons et loin des propositions présentées par la CGT, confirmées par notre filiale Sofinco, et que vous n'avez même pas daigné commenter ou réfuter, nous ne signerons pas cet accord « rétribution » qui a été rejeté à l'unanimité par l'ensemble des syndicats CGT des entités soumises à la CCN Crédit Agricole.